

FONCTIONNAIRES :

Les nouvelles grilles indiciaires sont en cours de validation !!!



Le Conseil Paritaire s'est tenu le 13 avril afin d'étudier les décrets qui permettent la revalorisation des grilles de reclassement et de classification. A cette occasion, la Cfdt a demandé qu'une négociation s'ouvre pour un accord de Prévoyance Collective.



CONSEIL PARITAIRE

la réforme de la catégorie B et des classes I.3, II.1, II.2, II.3 et III.1 :

Les indices terminaux des grilles sont réévalués sur la catégorie B et les classes II.1, II.2, II.3. C'est une bonne chose. Reste qu'il faudra encore attendre l'aval des autorités administratives de tutelle pour qu'elles soient réellement appliquées même s'il est prévu un effet rétro actif au 1er janvier 2010. L'ensemble des nouvelles grilles et des tableaux de correspondances seront disponibles (une fois validés) sur **l'intr@noo** suite à une demande de la **CFDT**.

La **CFDT** prend acte aussi des avancées faites sur la catégorie C avec une fin de grille à 499 pour le niveau I.3 ainsi que sur les grilles de reclassement.

Cependant, la **CFDT** reste très déçue sur le niveau II.2 sur lequel nous revendiquons un indice terminal à 638. Une fois de plus, c'est la population féminine (ce que confirme le tableau d'effectifs par grade et genre) qui sera la plus pénalisée.

Rouvrir une période de choix pour les reclassés.

Un vœu déposé par la **CFDT** propose qu'une nouvelle période de classification soit ouverte le plus rapidement possible afin de permettre aux fonctionnaires, restés sur leur grade de reclassement (3500 environ), de pouvoir intégrer les nouvelles grilles (plus favorables) de classifications. Cette proposition permet de respecter le choix de chacun, reclassés comme reclassifiés.

Ce vœu a été voté comme suit :

- **POUR** : CFDT-FO-CFTC-CGC/UNSA
- **Abstention** : France Télécom
- **N'ont pas pris part au vote** : CGT-SUD.

Cette proposition, plus réaliste, qu'un alignement pure et simple des grilles de reclassement et de classification va obliger la Direction (qui s'est abstenue) à prendre lors d'un prochain Conseil, une position claire sur le sujet.



Une Prévoyance pour tous(tes)

La CFDT a profité de ce Conseil pour demander l'ouverture d'une négociation afin de doter l'entreprise d'un accord prévoyance pour les fonctionnaires.

« Le conseil paritaire du 13 avril 2010 demande que le personnel fonctionnaire de France Télécom puisse bénéficier d'un **contrat groupe collectif de prévoyance** au même titre que le personnel ACO. La loi le permet pour les fonctionnaires de la Poste, ce n'est donc plus impossible à France Télécom. »

Ce vœu n'a pas pu être déposé du fait que CGT, FO et SUD n'ont pas souhaité qu'il soit porté au vote.

Pourtant, les fonctionnaires perdent aujourd'hui environ 700 euros par an de pouvoir d'achat par rapport à leur collègues de droit privé. C'est aussi de la responsabilité de l'entreprise de participer à la couverture sociale de tous ses salarié(e)s.